



Direction  
Administrative et  
Juridique

7

## Séance publique du mercredi 29 mars 2023

Convoqué le , le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni à , sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

### Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Délia TOUMI, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ , Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELÉE, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER Ibrahima NDIAYE, Sofia MANSERI, M'Hamed BINAKDANE, Sonia BLANC, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Fabienne MOREAU, Mohammed DDANI, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI

### Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE(représenté par Isabelle MASSARD), Grégory BOULORD(représenté par Sofia MANSERI), Maria Blanca FERNANDEZ(représentée par Christophe BERNIER), Nadia MOUADDINE(représentée par Mohammed DDANI), Zine BOUKRICHE (représenté par Mariama GASSAMA), Richard MERRA(représenté par Délia TOUMI), Khalid DAMOUN (représenté par Roger DUGUÉ), Aurélie REMACLE(représentée par Carole LAFON), Eloi SIMON(représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Elsa FAUCILLON(représentée par Ibrahima NDIAYE), Sylvie MOREL(représentée par Véronique DESMETTRE)

### Absents excusés :

Sinan KARAKUS, Christelle NEDELEC, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 36

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions : 3

Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

## Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'association de gestion d'une pépinière d'entreprises et d'un hôtel d'entreprise et d'un hôtel d'activités à Gennevilliers (APEHAG)

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 6 février 2002 autorisant la Ville de Gennevilliers à adhérer en qualité de membre fondateur, collègue 1, à l'association APEHAG (association de gestion d'une pépinière d'entreprises et d'un hôtel d'entreprise et d'un hôtel d'activités à Gennevilliers),

Vu l'article V de statuts de l'association,

Considérant l'intérêt économique d'avoir sur le territoire de Gennevilliers une pépinière d'entreprises «Quai des entrepreneurs», accueillant 34 entreprises en création soit 83 emplois.

Considérant que la pépinière «Quai des entrepreneurs» propose des locaux de taille réduite à la location ainsi qu'un accompagnement aux entreprises nouvellement créées,

Considérant qu'en tant que membre fondateur de l'APEHAG, la ville de Gennevilliers appartient au collège 1.

### DELIBERE

Article 1 : Désigne Madame Anne-Laure PEREZ en tant que représentant de la ville de Gennevilliers au sein du Conseil d'administration de l'association de gestion d'une pépinière d'entreprises et d'un hôtel d'entreprise et d'un hôtel d'activités à Gennevilliers (APEHAG).

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982  
Acte reçu par le représentant de l'état

Le Maire  
Patrice LECLERC

le 09/04/23

Affiché le 05/04/23  
Exécutoire le 05/04/23



A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'S' followed by a surname that appears to be 'L.' with a period. The signature is written over a horizontal blue line.

Signé électroniquement le  
Le 3 avril 2023